DLP-9-8-82014723

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "
(AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41 42

ABONNEMENT ANNUEL
Régisseur de recettes de la D.D.A
C.C.P. Montpellier 5238-57

LE 30 JUILLET 1982

BULLETIN SPECIAL LIMOUXIN N° 9

(rédigé en collaboration avec la C.A.V.A.L.E.)

TRAITEZ :

LES VIGNES GRELEES

Dés réception de cet avertissement utilisez une des spécialités suivantes :

- folpel (Mollona) à raison de 5 kg de produit commercial à l'hectare,
- folpel + captafol (Mycodifol) à raison de 3 litres de produit commercial à l'hectare
- folpel + cuivre (Cuprofix-F, Phaltocuivre BX) 5 kg de produit commercial à l'hectare.

Ces parcelles devront être très rapidement traitées contre l'oïdium.

Un traitement spécifique anti-botrytis serait souhaitable.

L'OIDIUM

Le risque persiste jusqu'à la véraison - il est indispensable de continuer d'assurer la protection des vignes jusqu'à ce stade. Le résultat dépend de la qualité de l'application du produit chaque face du rang doit être traitée et le volume minimum de bouillie sera de 250 litres de produit commercial à l'hectare, utilisez soit :

- Bayleton 5 un kilo de produit commercial à l'hectare,
- Rubigan 4 0,450 litre de produit commercial à l'hectare,
- Soufre mouillable 12,5 kilos de produit commercial à l'hectare.

MILDIOU

Procédez à un traitement de couverture (toutes zones).
En cas de persistance de la période perturbée si des parcelles n'ont pu être protégées en temps voulu, utilisez une spécialité contenant soit :

- du cymoxanil (curzate)
- du métalaxyl ou du milfurame

P. 1/14

Imprimerie de la Station d Avertissements Agricoles · Place Chaptal MONTPELLIER · Le Directeur : G.THEISSEN · N° d'inscription P P 531 A.D

BOTRYTIS

Vigne à A.O.C. - cépage Mauzac - attendre un prochain avis spécialisé.

Cas du chardonnay : sur ce cépage il convient d'appliquer un fongicide spécifique en fin de semaine (semaine du 6 au 10 août 1982).

- Ronilan 2 kg de produit commercial / hectare,
- Sumisclex 2 kg de produit commercial / hectare,

ACARIENS

Nous constatons une recrudescence d'acariens - il est indispensable de procéder au traitement des parcelles concernées.

Voir avis numéro 7 du 30 juin 1982.

TORDEUSE DE LA GRAPPE

Eudémis : rien à signaler

Cochylis : queue de vol persistante.

Vous devez traiter si après avoir contrôlé cent grappes au hasard 10% se révèlent porteuses de pontes ou atteintes de chenilles.

TRAITEZ AVEC :

- Rhodiatox acaricide liquide 2,5 à 3 litres de produit commercial à l'hectare ou
- Tuver acaricide 2 litres de produit commercial à l'hectare.

Tirage du 30 juillet 1982 - 400 exemplaires